IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se désabonner son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'un piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque (en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans) de la somme de $3,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions 18, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $130 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2. Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les 12 issues en briques.

2 Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les edifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes, la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que de côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face mais qu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'ensuite la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3. Un lot de terre situé en cette villle, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $16 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

23 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

8 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Angelle Castanedo alias Angeli, Decrapucine f. de c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le register des testaments. Jeudi 7 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Angelle Castanedo alias Angelle Decrapucins f. de c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et Chinon, faisant partie du lot désigné par le numéro 206, borné par le côté qui touche la rue Bagatelle, par la propriété ci-devant à Françoise Antoine f. de c. l. et de l'autre côté par l'autre portion du dit lot no. 206, mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison bâtie en bois qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant J. C. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 avril

Succession de Thomas Phelps Harper.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour

2 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Louis Foucher.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de toute responsabilité, en délivrant à la veuve du défunt toute la succession dans sa capacité de légataire de l'usufruit. Par ordre de la cour.

2 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Robert French.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 13 avril mil huit cent trente cinq à midi, j'exposerai en vente, à l'encan, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de Robert French:

62 actions du fonds capital de la Banque de cité de la Nouvelle Orléans payées en entier. Conditions de la vente—comptant. W F C DUPLESSIS,

31 mars—4f, d10j Rég. des tes.

Succession de Veuve Livaudais.

VENTE par le Régister des testamens—Samedi 2 mai 1835, j'exposerai en vente à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de feu dame Rose Victoire Voisin, veuve de sieur Philippe Enoul Dugué Livaudais,

L'esclave nommé Charles, âgé d'environ 29 ans, charretier. Conditions. Un an de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS,

31 mars—2fps

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le Régister des testamens—Mardi 5 mai, 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci après décrits, savoir,

1. GEORGE, âgé d'environ 45 ans,
2. ELLICK, âgé d'environ 25 ans,
3. NED, âgé d'environ 30 ans. Conditions—comptant.

W F C DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilary B. Genas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 avril

COUR DES PREUVES—Paroisse de St. Charles—Succession de feu Jacques Brou.—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées dans la succession de feu Jacques Brou, d'avoir à déduire dans dix jours à dater d'aujourd'hui, les raisons pour lesquelles, un tableau de partage final entre les héritiers du dit Jacques Brou, présenté par M. Séraphin Brou administateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et le dite administrateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.
J. L. LABRANCHE, ex-officio greffier

Paroisse St. Charles le 31 mars 1835.

31 mars—10

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le régister des testamens, vendredi, 17 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Wilkin Struve, la propriété foncière, ci après décrite, savoir:

Propriété foncière—Un lot de terre situé au chemin du Bayou, contenant (mesure anglaise) 40 pieds de face sur le dit chemin sur 100 pieds de profondeur et désigné par le no 16, faisant partie de la propriété ci-devant appartenant à la succession de Guignau.

Conditions de la vente, 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. T. Lewis, not pub, aux frais de l'acquéreur.

17 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Tobias Bickle.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves,—Vente par le régister des testamens—samedi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Tobias Bickle, l'esclave ci après décrite, savoir: Mary, negresse, âgée d'environ 35 ans, sujette aux crises, avec son enfant.

Conditions de la vente: un dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, not. pub aux frais de l'acquéreur. 17 mars

Succession de feu Michael Clifford.

PAROISSE D'ORLEANS | Cour des Preuves. Vente par le régister des testamens—Lundi 27 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres pour le compte de la succession de feu Michael Clifford, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, et désigné par le numéro 14, dans l'ilet no. 12, ayant (mesure anglaise) 40 pieds 8 pouces de face, sur la 3me rue, entre les rues Rousseau et Fulton, sur 124 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: l'acquéreur de cette propriété devra se charger du paiement de deux billets souscrit par le défunt à l'ordre de Robert Hastings, en date du 13 mars 1832, chacun à 3 et 4 ans par cent piastres, et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég. des testas.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

27 mars—4

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le régister des testamens—Vendredi 24 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles Jacques François Tais, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir:

Esclave ROSA, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1. Un terrain situé rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pds de profondeur, mesure française, où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par La. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2. Un terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin, et trois arpens de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des heritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier, Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

Description des Terrains.

Le lot no 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot no 2, attenant au lot no 1, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 3, attenant au no 2, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 4, attenant au lot no 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 5, attenant au lot no 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 6, attenant au lot no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7,129 pds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanede et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 7, attenant au no 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du no 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 8, attenant au no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 148 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7,150 pds de profondeur sur la ligne du lot no 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 9, attenant au lot no 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 10, attenant au lot no 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no 9. 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no 11, attenant au no 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no 12, attenant au no 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 31 pds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 13.

Le lot no 13, attenant au no 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 14.

Le lot no 14, attenant au lots no 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo,' 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 13, et 117 pds 2 pouces sur la ligne du lot numéro 15.

Le lot no 15, attenant au no 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 16.

Le lot no 16, attenant au lot no 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no 17.

Le lot no 17, attenant au lot no 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er janvier 1836, sans déduction sur le montant de la vente toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour. W F C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Séghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 mars

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Samedi 25 avril 1835, à midi; j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour compte de la succession de feu Diego Garcia, l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:

Esclave—CAROLINE, négresse, âgée de 38 ans, marronneuse, adonnée à la boisson.

Biens-fonds—1° Un terrain situé en cette ville, au faubourg Marigny, rue St. Antoine, à l'encoignure de la rue Urquhart, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur sur lequel se trouve une maison de deux chambres, une galerie et deux cabinets, une autre de trois petites chambres, une galerie et deux cabinets et une cuisine de deux petites chambres, le tout couvert en merrain.

2. Un demi terrain situé au même faubourg, attenant au précédent et ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: l'esclave, la moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, et les biens-fonds à 6, 12, et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Ferand, not. pub. aux frais des acquéreure. 24 mars

ANIMAUX EPAVES.

Ont été rencontrés et placés à l'écurie rue Girod, no 121, près le corps de garde, le 31 mars—Un cheval alezan clair, le pied du montoir et les deux pieds de l'arrière blancs, front tacheté, queue courte, sans autre marque et très maigre.

Le ou les propriétaires sont par ces présentes requis de se faire connaître, payer l'amende, les frais d'écurie, d'avertissements &c. et les faire emmener, faute de quoi ils seront vendus conformément aux ordonnances de la corporation, par P. A. Guillotte, encanteur public, le premier samedi succédant le 10me. jour de la publication de la présente.

GEO. ASBRIDGE,
commissaire et syndic

2 avril—10

INDIGO, SAVON & AMIDON.

CINQ caisses indigo Bengale,
10 ve ons de Guatimala
200 caisses Savon,
50 de amidon, en débarquement du navire Tronic, de N York, et à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
ter avril no 54, rue Toulouse.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le register des test—Jeudi 23 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, audessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, le dit lot de terre désigné par le no 1, d'après un plan de quatorze terrains situés dans le dit ilet, dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 5 février 1835, formant l'encoignure des rues Gravier et St. Pierre, mesurant 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue St. Pierre, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Gravier.

2. Le terrain no 2, attenant au lot susdécrit, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

3. Le terrain no 3 situé dans l'ilet susdécrit, mesurant 26 pds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 127 pds 10 pouces 5 lignes et 27 pds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

4. Le terrain no 4, attenant au no 3, faisant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

5. Le terrain no 5, attenant au no 4, faisant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

6. Le terrain no 6, attenant au lot no 5, faisant face à la rue St. Jean et ayant les mêmes dimensions.

7. Le terrain no 7 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune; sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 4 lignes, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

8. Le terrain no 8, attenant au lot no 7 et ayant les mêmes dimensions,

9. Le terrain no 9, attenant au lot no 8, et ayant les mêmes dimensions.

10. Le terrain no 10 attenant au lot no 9, et formant l'encoignure des rues de la Commune et St. Pierre; mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue St. Pierre et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

11. Le terrain no 11, mesurant 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Pierre, entre les rues Gravier et de la Commune sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 27 pieds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

12. Le terrain no 12, attenant au lot no 11, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

13. Le terrain no 13, attenant au lot no 12, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

14. Le terrain no 14 attenant au lot no 13, et ayant les mêmes dimensions.

15. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Girod, Julie et Philippa, le dit lot désigné, sur un autre plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 5 février 1835, par le no 1, formant l'encoignure des rues Baronne et Julie, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Julie, entre lignes parallèles.

16. Le lot no 2, attenant au lot susdécrit, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur et 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

17. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Philippa, Julia, Cirque et Girod, désigné par le no 3, sur le plan susmentionné, le dit lot de terre étant d'une forme irrégulière, et formant l'encoignure des rues du Cirque et Julie, mesurant 54 pds 8 pouces 3 lignes de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces, et mesurant dans le fond 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

18. Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans l'ilet compris entre les rues Julia, Baronne et Philippa, mesurant 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 74 pieds du côté de la rue Baronne, 57 pieds et demi, du côté de la rue Philippa, et borné dans le fond par la ligne séparant les faubourgs Ste. Marie et Delord.

19. Un lot de terre situé au faubourg Pontchartrain, désigné par le no 10, d'après un plan du dit faubourg dressé par J Tanesse le juin 1809, et déposé au greffe de W. Christy, not pub, le dit lot de terre étant le sixième sur la Grande Route St. Jean, en partant du pont du Bayou, et mesurant 60 pieds de face sur 96 de profondeur, plus ou moins.

20. Une portion de terre au faubourg Ste. Marie, située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moquin et Perilliat et au sieur Burthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean, en exceptant la terre réservée pour la prolongation du canal Gravier, et 50 pieds de chaque côté du dit canal, destiné pour des chemins publics, vendue à la compagnie de Navigation d'Orléans en 1824. *Remarques* sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située derrière les 50 arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean. La distance depuis la face de l'habitation jusqu'à la rue Bertrand est d'à peu près 31 arpens et 18 pds C'est l'espace compris entre la rue de Bertrand et la branche ci-dessus mentionnée du Bayou St Jean qu'on offre en vente.

21. Une portion ce terre, faubourg Ste. Marie, ayant 8 pieds de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de 105 pieds, bornée des deux côtés par la propriété des siens Soulé et Pedesclaux, et dans le fond par la propriété appartenant à François Perilliat.

Conditions de la vente: un dix ème comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mars

SUCCESSION de P. B. Penny—Vente par le régister des testaments. Samedi 9 de mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans, pour compte de la succession de P. B. Penny, decédé, les propriétés foncières ci-dessus décrites savoir:

QUATRE *lots de terre situés dans le faubourg* Delord de cette ville, et désignés par les nos. 127, 128, 328 et 331, achetés par le dit décédé de la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, ex notaire, daté le 13 avril 1832.

Les lots nos. 127 et 128 se joignent ensemble et mesurent chacun 26 pieds de face sur le débarquement de la rue Julie. Le dit lot no 127 a une profondeur de 106 sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 116 pieds de l'autre côté. Le dit lot no. 128 mesure 116 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 125 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 328 mesure 50 pieds sur le débarquement de Covington sur une profondeur de 119 pieds, sur le côté le plus près de la rue Hercules et 196 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 331 mesure 25 pieds de face sur le débarquement de Pensacole, sur une profondeur de 196 pieds sur le côté le plus près de la rue Hercules, et 184 pieds de l'autre côté, le tout mesure anglaise.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy notaire public, aux frais de l'acquereur. 2 avril

Banque de la Bourse.

Avis des Commissionnaires.

CONFORMEMENT à un acte intitulé "Acte pour incorporer la Banque de la Bourse de la Nouvelle Orléans", approuvé le 1er avril de cette année.

Les soussignés commissionnaires nommés par le dit acte d'incorporation font savoir par ces présentes que le livre de souscription sera ouvert rue de Chartres no. 7, Lundi 20 d'avril, et que ce dit livre restera ouvert tous les jours (les Dimanches excepté) entre les heures de 10 du matin, et 2 de l'après midi, jusqu'à mardi 11 mai suivant, inclusivement. Commissionnaires.

JOHN HAGAN. LUCIEN HERMANN.
NATHANIEL DICK, O. PRITCHARD,
JOHN B. BYRNE, MAUNSEL WHITE,
THOMAS BARRETT, PETER DEBUYS,
4 avril SAML. J. PETERS.

AVIS.

ATTENDU que J. B. Blache, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour annuler un bond daté du 11 janvier 1834, et par lui signé comme encanteur pour la dite ville et paroisse, conjointement avec J. B. Plauché comme sa sécurité, pour la somme de $8,000.

Je fais savoir, par les présentes, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit déposé au bureau du secrétaire d'état, dans l'espace de 90 jours après la date de la dernière publication de la présente, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous mon seing et le sceau de l'état à la Nouvelle Orléans le 6 mars de la cinquante neuvieme L S année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
7 mars—30 (Signé) MARTIN BLACHE, sec d'état

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN A COULISSES DE L'OUEST FELICIANA

DES propositions seront reçues par le soussigné, à son bureau à Woodville, Mississipi, jusqu'au 15 mai suivant, pour graduer et faire les ponts dans un espace de 15 milles sur le chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana, à partir du fleuve Mississipi jusqu'au Bayou Sarah, en prolongeant dans le nord. Les plans, profils et désignation des travaux seront exhibés au susdit bureau jusqu'au jour de l'adjudication.

Par ordre des directeurs de la compagnie,
SAM. H. KNEASS,
Ing. en chef de la comp. du chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana.

31 mars

EXPOSITION DE TABLEAUX INDIENS

Rue de Chartres No. 78.

M. CATLIN, qui, pendant les 8 dernières années, a traversé les savanes du "Président lointain", et qui s'est procuré les PORTRAITS des plus grands personnages parmi ces peuples barbares, ainsi que des tableaux représentant leurs *villages, des chasses au Buffalo, des danses Indiennes des paysages* &c, aura l'honneur d'offrir à la curiosité des citoyens de la Nouvelle Orléans, pendant quelques jours, une exposition de plus de 200 portraits et autres tableaux qu'il a recueilli parmi 37 différentes tribus, parlant toutes des langues différentes.

M. Catlin a lui-même visité ces différentes hordes de sauvages, et peint ses tableaux d'après nature.

PORTRAITS DE "BLACK HAWK"

Et de 9 de ses principaux guerriers. Ces portraits ont été faits dans les casernes Jefferson où ces individus étaient prisonniers de guerre. Ils sont représentés dans leurs habits et barbouillage de combat. Ainsi que 4 tableaux représentant

LES CEREMONIES ANNUELLES ET RELIGIEUSES DES MANDANS

qui pour expier leurs péchés, s'infligent les plus cruelles blessures, en se perçant de poignards, et se suspendant de sorte que le poids de leurs corps porte sur ces plaies &c. plus, un nombre considérable de tableaux représentant des scènes diverses de

CHASSE AU BUFFALO

ainsi qu'une brillante exposition de leurs divers costumes —une série de

TRENTE PAYSAGES

représentant les vues les plus pittoresques du haut du Missouri. Le plus grand attrait que présente cette exhibition, est la fidélité avec laquelle sont représentées les peuplades les plus sauvages de l'Amérique du nord ainsi que leurs costumes. Ces peuplades sont les *Sioux Punchs, Kousas, Shiames, Crows, Ojib-ottots, Joneays, Flat-Heads* (têtes plates), *Wheas, Peorias, Sacks, Foxes. Minatarrees Rickarees, Osages Camanches, Wicos, Pawnee-Picto, Kioways* et autres.

Dans le but de rendre ces tableaux aussi instructifs que possible, ils seront exposés un par un, et M Catlin donnera les détails nécessaires pour faire connaître au public les usages, mœurs et la condition de ces sauvages d'Amérique qui sont encore dans l'état de nature.

L'exposition de ces tableaux et costumes commencera mercredi 25 du courant à 7 heures du soir et continuera pendant quelque temps. Les personnes qui visiteront cette exposition vraiment curieuse sont priées d'être ponctuelles.

Prix d'entrée $1; enfans moitié prix [25 mars—0

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-six jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nouvelle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé.) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
(contre signé) MARTIN BLACHE,
8 avril—30 secrétaire d'Etat.

A VENDRE—Un lot de terre avec une maison, no 115 composée de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie, une cuisine, etc

Le dit lot est situé rue Dauphine, entre les rues Conti et St. Louis, ayant 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.

S'adresser à M. Fleury Genesly, rue St. Pierre et St. Pierre. 8 avril—d

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle Orléans, sous la raison "Galliwey et Boudousquié. P. H. GALLIWEY,

8 avril—1m 31, rue de la Commune.

A VENDRE A L'AMIABLE.

BONNE chanse pour les capitaines et propriétaires de bateau à vapeur.

La négresse RACHEL, âgée d'environ 33 ans, avec son fils Robert, âgé de 3 ans, né dans le pays. Elle est bonne cuisinière et servante. Elle a été louée à une pinstre par jour comme cuisinière à bord d'un navire. On ne la vend que pour cause de départ et si on n'en a pas déjà disposée, Samedi prochain, elle sera alors vendue à l'encan. Conditions comptant.

S'adresser à M. DEPASS.
8 avril—3 rue Toulouse, no. 22.

SABLE—Un chargement d'environ 300 barrils de sable reçu et à vendre par W E et R MURPHY.

8 avril

AUX ENTREPRENEURS, MAÇ